



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SEANCE DU 20 MAI 2020 - N° 309 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 8 juillet 2020

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES**

Rachel CERDAN  
Benoîte DE SAPORTA  
Gilles DESPAUX  
Agnès FICHARD-CARROLL  
Jean-Sébastien FILHOL  
Marie FORET  
Sylvie HURTREZ  
Philippe MÜNCH  
Bertrand PLEZ  
Michael SMIETANA

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Richard ARINERO
X	
X	
X	
	Rachel CERDAN
X	
X	

**Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Richard ARINERO  
Emilien AZEMA  
Séverine BERARD  
Anne-Muriel CHIFFOLLEAU  
Christine LEREDDE  
Vanessa LLERAS  
Alban MANCHERON  
Fleurice PARAT  
Marc ROLLAND  
Béatrice ROY

X	
X	
	Christine LEREDDE
X	
X	
	Alban MANCHERON
X	
X	
X	
X	

**Collège C : USAGERS**

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane <b>BASSO</b>		
Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)		
Maxime <b>BOUDET</b>		
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)		
Alban <b>DURAND</b>		
David <b>ABEZA</b> (suppléant)		
Noémie <b>FRERE</b>		
Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant)		
Coraline <b>MONTARIOL</b>		
Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)		
Axelle <b>SCHMITT</b>		
Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)		
Alexandre <b>SERP</b>		
Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)		
Renaud <b>SOROT</b>		
Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)		

**Collège D : Personnels IATSS**

Georges <b>BOUBY</b>	X	
Dalila <b>HAMMAR</b>	X	
Nabil <b>KOUADRI</b>	X	
Nicolas <b>MOUREAU</b>	X	

**Personnalités extérieures**

Christian **ASSAF**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-  
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Dalila <b>HAMMAR</b>
X	

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
	Bertrand <b>PLEZ</b>

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 26 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

**Invités permanents présents :**

**- Vice-président du CA**

Bruno FABRE

**- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale**

Agnès FICHARD-CARROLL

**- Directeur (trice) s adjoint(e)s**

Adam ALI (Ressources Humaines)

Marc HERZLICH (Patrimoine)

Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)

Jean-Michel MARIN (Politique Scientifique)

Isabelle TOURNIER (Financier)

**- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie**

Benoite DE SAPORTA (Mathématiques)

Pascale GALL-BORRUT (EEA)

Stephan GASCA (DDL)

Yann LEREDDE (TEE)

Hervé LOUCHE (Mécanique)

Arnaud MARTIN (BE)

William PUECH (Informatique)

Ian ROBBINS (Bio-MV)

Jean-Yves WINUM (Chimie)

Florence ROUESSAC (Directrice adjointe Chimie)

**- Chefs de service**

Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)

Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)

Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)

Béatrice BOYER (Communication)

**- Responsables Pédagogiques**

Richard ARINERO (Licence)

Bernard GODELLE (Master)

Bertrand PLEZ (Master)

**- Chargés de mission**

Emilien AZEMA (Relations Internationales)

Jérôme CASTELLON (Evaluation)

**- Secrétaire de séance**

Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)

Le **mercredi 20 mai 2020**, à 8 heures 55, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 21 avril 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application StarLeaf.

## 1. Introduction

### a. Point de situation - Université de Montpellier

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée d'être présente, même à distance. C'est avec plaisir qu'il partage, pour la 2<sup>ème</sup> fois, ce moment de vie politique avec elle.

**M. HOFFMANN** rappelle que cette séance a lieu en visioconférence depuis l'application StarLeaf. Il demande aux conseillers de bien vouloir respecter le temps de parole de chacun, et de solliciter la parole avant de s'exprimer. Il propose à tous de fermer les micros et vidéos afin d'utiliser le moins de bande passante, ce qui permettra d'avoir une meilleure qualité (son et vidéo) de la visioconférence.

**M. HOFFMANN** informe qu'il va céder la parole à **M. FABRE**, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, afin qu'il puisse présenter un point sur la situation actuelle, devant le Conseil.

**M. FABRE** salue l'auditoire et remercie **M. le Directeur** de la Faculté des Sciences pour le temps de parole qui lui est alloué. Il explique qu'en raison de la pandémie, l'établissement travaille en mode dégradé. Les instances poursuivent leurs missions à distance jusqu'en juillet prochain. Elles traitent prioritairement les problèmes de ressources humaines. Il précise que même si la situation sanitaire s'est améliorée, elle ne permet pas encore les rassemblements trop importants.

**M. FABRE** informe que le CAc restreint a été convoqué pour traiter notamment les avis pour l'avancement de grade à la phase nationale des enseignants chercheurs, et la validation des compositions des comités de sélection. Les Commissions paritaires d'établissement ont été réunies pour les personnels latss. L'objectif est de ne pas pénaliser les agents, malgré le contexte.

**M. FABRE** ajoute que les Directeurs d'UFR, Ecoles et Instituts échangent chaque semaine en visioconférence pour procéder à des points réguliers concernant la situation, et précise que le Président de l'Université de Montpellier attend les directives sur les conditions de la prochaine rentrée des étudiants, de la part du Ministère et du Rectorat. Il espère avoir des éléments de réponse dès la semaine prochaine.

**M. FABRE** pense que l'Etablissement arrive à traiter les sujets au fur et à mesure qu'ils se posent. La Présidence et les Directeurs de composante continuent de faire avancer l'Université autant que cela se peut.

**M. FABRE** indique que **M. HOFFMANN** tenait à ce qu'il intervienne sur un sujet beaucoup plus ponctuel et précis : les heures rachetées par des collègues qui obtiennent des contrats de financement de projets de recherche, notamment des contrats ANR. Il ajoute que dans ces conventions, il est possible de prévoir des heures rachetées par la personne concernée, à un taux fixé à un maximum de 120€ de l'heure. La Commission Recherche (CR) valide l'accord du Directeur d'Unité et de la Composante, relatif au rachat de ces heures, avec un reversement à la composante.

**M. FABRE** explique qu'il existe 3 types de mission qui sont financés sur des ressources obtenues sur des projets :

- le coordonnateur de projets ERC,
- les bénéficiaires d'une ANR jeunes chercheurs,
- le projet de recherche technologique sur ressources propres.

**M. FABRE** fait remarquer que ces 3 missions figurent dans le Référentiel d'Equivalence Horaire pour la partie recherche. Elles sont financées sur des ressources propres clairement identifiées.

**M. FABRE** précise que jusqu'à présent il était laissé à la CR le soin, sur proposition du bénéficiaire du financement, de fixer le nombre d'heures que celui-ci souhaitait acheter, au titre de ce projet. Il est prévu, dans le REH, un maximum au titre du plafond. Il prend pour exemple le projet d'ANR, dont le plafond est de 96 h. A cela s'ajoute le taux horaire prévu dans la convention, pour le rachat de ces heures, et qui est au maximum de 120 euros. Il note que l'ANR fixe un plafond inférieur à 10 mille euros dès lors qu'on arrive aux 96 heures. Il constate que les Directeurs de Composante s'interrogent sur le montant qu'ils vont récupérer en guise de compensation des heures, sachant qu'ils devront rémunérer un vacataire ou un titulaire.

**M. FABRE** indique avoir été alerté par **M. HOFFMANN** sur le cas d'un enseignant chercheur qui doit effectuer 96 heures, et qui devra être remplacé par un vacataire non fonctionnaire (les coûts sont plus importants que pour un vacataire fonctionnaire). Il explique que lorsqu'un vacataire non titulaire intervient, il reste un certain montant à la charge de la Faculté et, dans ce cas précis, **M. HOFFMANN** ne pouvait pas émettre un avis favorable à la demande de l'enseignant chercheur, malgré la qualité de son dossier.

**M. FABRE** comprend très bien la problématique. Ce qui est proposé aujourd'hui, - sous réserve que dans les conventions ANR conclues entre le chercheur et l'ANR, il soit bien indiqué que le taux soit à minima de 60€ et idéalement de 120€ de l'heure -, c'est que l'établissement reverse à la Composante ce que peut coûter au maximum l'heure ETD. Il ajoute que ce taux pourra être reversé pour les 3 missions (projet ECR, ANR jeunes chercheurs et projet de recherche technologique) afin de ne pas pénaliser la Composante.

**M. FABRE** précise que, concernant les autres compensations de potentiel pédagogique (congés de maladie ordinaire, congés maternité/paternité, ...), l'Etat ne finance pas une seule heure de ces pertes. La réglementation prévoit que, pour toutes ces situations, le service du collègue est sensé avoir été effectué. Toutefois, l'UM a pris la décision de compenser budgétairement toutes ces heures, qui correspondent à des pertes de potentiel pédagogique pour les Composantes. Pour cela, l'Etablissement dispose d'un budget spécifique, qu'il a mis de côté, d'un montant de plus d'1 million d'euros. Le tiers correspond à une allocation d'heures dédiée à la FdS qui présente un effectif important d'enseignants chercheurs, soit une dotation de 360 mille euros dans son budget, correspondant à toutes ces pertes de potentiel pédagogique et se rajoutant aux 3 missions citées précédemment qui sont financées sur des ressources propres.

**M. HOFFMANN** remercie **M. FABRE** pour ce point de précision. Il ajoute que cela fait quelques temps qu'ils échangeaient sur cette situation. Il est satisfait de savoir que la Faculté va pouvoir travailler conjointement, et de manière plus sereine, avec la recherche. **M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle souhaite poser des questions à **M. le Vice-Président** du Conseil d'Administration.

**Mme. HAMMAR** intervient pour obtenir des informations relatives à la mobilité internationale entrante et sortante.

**Mme FICHARD-CARROLL** signale que l'établissement a mis un frein aux mobilités internationales pour l'année universitaire qui s'achève. Concernant la prochaine année, il faut attendre de voir comment va évoluer la situation sanitaire. Toutefois, le mot d'ordre est la grande prudence : il est conseillé de ne pas dire aux étudiants qu'ils peuvent partir étudier à l'étranger ou venir étudier à la Faculté. Des universités ont déjà décrété que le 1<sup>er</sup> semestre – au moins - serait blanc pour les étudiants sortants et entrants. **Mme FICHARD-CARROLL** alerte sur le fait qu'il soit possible que les étudiants étrangers n'obtiennent pas leur visa pour venir étudier en France. Cependant, il sera peut-être possible de prévoir un enseignement en distanciel pour les premiers mois, à l'attention de la mobilité entrante. Elle espère avoir des informations plus précises dans les semaines qui viennent.

**M. HOFFMANN** remercie **Mme FICHARD-CARROLL** pour ces clarifications et donne la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** s'interroge sur le décret relatif aux personnels latss en position d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

**M. FABRE** regrette de ne pouvoir répondre à **M. BOUBY**. Pour l'instant le décret n'est pas paru.

**M. BOUBY** déplore de ne pas disposer de renseignements à ce sujet. Il reprend ses propos tenus en Comité Technique : « Si les personnes en situation d'ASA devaient être ponctionnées alors qu'elles sont bloquées chez elles, sans leur accord, cela ne serait pas normal ! ».

**M. FABRE** rassure **M. BOUBY**, il a bien compris le message et rappelle que sans la parution du décret, il ne peut donner d'information.

**M. LEREDDE** remarque que les ASA pourraient aussi concerner les personnels enseignants. Il constate que l'établissement fait semblant d'ignorer qu'il y a aussi des enseignants qui sont vulnérables et en difficulté (santé, matérielle, ...). Ils devraient également être autorisés à être absents, et à ne pas assurer leurs enseignements à tout prix en télétravail. Il note que l'Université parle de distanciel et de présentiel pour la rentrée de septembre, sans connaître le panachage qui pourra être envisagé en fonction de la situation sanitaire. Il constate une véritable volonté de la part d'enseignants de faire du présentiel à minima. Cela ne pourra être possible que si les salles d'enseignements sont régulièrement nettoyées et décontaminées. Or, il semble que cela soit à la charge de l'UM. **M. LEREDDE** demande si l'Université débloquera un budget pour la décontamination et le nettoyage des salles d'enseignement dès la rentrée.

**M. FABRE** indique que l'établissement a d'ores et déjà engagé des fonds de près de 100 mille euros pour l'achat de masques et de solutions hydro alcooliques. Il continuera à débloquer les moyens qu'il faut pour assurer des conditions sanitaires satisfaisantes pour la rentrée. Il précise que des avenants au contrat de nettoyage ont été conclus. A cela s'ajoute un principe de responsabilisation des collègues, car des solutions hydro alcooliques, des moyens pour chacun afin de nettoyer les locaux et son propre environnement de travail, ont été mis à disposition.

En l'absence de nouvelles questions de la part de l'auditoire, **M. HOFFMANN** remercie chaleureusement **M. FABRE** pour sa présence. Il reconnaît que la situation n'est pas facile et qu'il n'est pas évident de donner des informations précises au risque qu'elles soient contredites ou modifiées par les autorités quelques instants plus tard.

#### **b. Ordre du jour**

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour :

##### **1- Introduction du Directeur :**

- a - Ordre du jour,*
- b- Plan de reprise d'activités,*
- c- Sondage auprès des personnels IATSS,*

##### **2- Pédagogie :**

- a- Présentation des MCC modifiées,*
- b- Point sur la rentrée 2020,*
- c- Vote - Renouvellement des DU FdS,*
- d- Point Parcoursup,*

##### **3- Financier : vote - Attribution bourse Champlain,**

##### **4- Questions diverses.**

**M. HOFFMANN** demande si l'auditoire a des questions diverses.

**M. BOUBY** souhaite intervenir au sujet des personnels qui ne peuvent travailler qu'en présentiel, comme cela est son cas. Le Département de Chimie a demandé, dans le cadre du PRA, une autorisation afin qu'il puisse se rendre sur site pour travailler et préparer sa salle de TP. La Direction n'a donné à **M. BOUBY** l'autorisation de venir sur le campus qu'une demi-journée entre le 11 mai et le 2 juin 2020, en précisant qu'il devait apporter son propre masque, ses gants et du gel hydro alcoolique. Il ne comprend pas l'obstination de la Présidence à favoriser le travail à distance, alors que les techniciens sont seuls dans leur salle de TP, ce qui ne représente aucun danger.

**M. BOUBY** se demande si les latss sont considérés comme des sous-personnels. Il signale que les enseignants chercheurs qui ont obtenu une autorisation d'accès au campus, via leur laboratoire, ont bénéficié d'un kit (masques, gants, gel hydro alcoolique et visière). Il ajoute que les latss sont des personnels comme les autres, et qu'ils doivent disposer des mêmes moyens que les enseignants.

**M. BOUBY** note qu'il est compliqué pour certains collègues de travailler à distance, sans le matériel nécessaire. Il prend l'exemple de la secrétaire du Département Chimie qui n'a pas accès à SIFAC depuis chez elle. Il se demande comment faire pour prévoir la rentrée, même si, compte-tenu du contexte, on ne peut pas savoir comment elle se passera.

**M. HOFFMANN** prend note de la question de **M. BOUBY** et lui explique qu'il aura des éléments de réponse tout au long de la séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour, **Mme TOURNIER** tient à remercier **Mme FICHARD-CARROLL** et son service, pour l'aide apportée aux étudiants qui se sont retrouvés en difficulté à cause de cette situation inédite. Elle en profite également pour lui demander si les ordinateurs qui ont été prêtés devront être rendus à l'UM avant les vacances estivales.

**Mme FICHARD-CARROLL** rappelle que les étudiants ayant interdiction de se rendre sur le campus, sauf ceux qui sont en stage - ils ont une autorisation spéciale - et ceux qui doivent se rendre à la Médecine Préventive, les ordinateurs pourront, de ce fait, être conservés par les étudiants tout l'été. Elle indique qu'il y a eu un réel suivi des étudiants qui ont fait appel à l'UM et elle s'en félicite. Par ailleurs, le Vice-Président Etudiant est en contact avec la communauté étudiante. Il a dernièrement envoyé, à l'ensemble des étudiants, un mail présentant toutes les aides dont ils peuvent bénéficier, avec les démarches à suivre. Elle ajoute que l'Université continue d'aider ses étudiants. A ce jour, plus de 5 000 demandes ont été traitées.

**Mme FICHARD-CARROLL** remercie également toutes les équipes de la Direction de la Vie du Campus et du CROUS pour le travail effectué.

**Mme TOURNIER** demande comment se sont déroulés les derniers examens pour les étudiants en situation d'handicap.

**Mme FICHARD-CARROLL** répond que tout s'est bien passé. Tout le monde a joué le jeu. Elle n'a pas reçu de retour négatif à ce sujet.

**Mme LEREDDE** remercie également l'Université et la Faculté pour tout le travail qui a été réalisé. Elle demande comment peuvent faire les étudiants pour rendre leurs livres à la BU. Elle rappelle que certains sont rentrés chez eux, parfois à l'étranger, et ils ne pourront pas revenir sur le campus.

**Mme FICHARD-CARROLL** indique qu'il y a un souci avec la BU puisque les étudiants ne peuvent pas se rendre sur le site. En ce qui concerne le rendu des livres, elle n'a pas de réponse pour le moment. La priorité est à la bienveillance.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

### c. Plan de Reprise d'Activités

**M. HOFFMANN** rappelle les événements :

- *DGS - 15 avril 2020* : Les composantes et l'Etablissement doivent définir une reprise progressive du travail. Cependant le travail à distance doit être privilégié. Le DGS demande de préparer les modalités de retour des personnels (les différents protocoles, notamment de nettoyage et désinfection, les consignes de distanciation, ...).

- *Codir - 16 avril 2020* : Il est demandé aux Directeurs de Département de réfléchir au Plan de Reprise d'Activité de leur Département.

- *La Présidence - 23 avril 2020* : l'UM annonce qu'elle met la priorité sur les services centraux, viendront ensuite la Recherche et puis les Composantes. Il est prévu un plan de retour très progressif en présentiel, pour passer de 10% des effectifs en juin à 50% en juillet. L'Etablissement prévoit de mettre à disposition des personnels inscrits dans le PRA un kit « Equipement de Protection Individuelle (EPI) » comprenant 2 masques lavables, 2 paires de gants, 1 visière et un flacon de gel hydro alcoolique. Il est également demandé aux personnels qui souhaitent se rendre sur site, de manière exceptionnelle, de compléter le formulaire dédié et de préciser le jour, l'heure d'arrivée et l'heure de départ, ainsi que le bâtiment dans lequel ils se rendent, afin de pouvoir mettre en place le dispositif de nettoyage adapté. Il n'est en aucun cas question de « flicage » mais de sécurité.

Ce dernier point a été évoqué en Codir des 23 et 30 avril 2020.

- *La Présidence - 29 avril 2020* : Un rappel est fait concernant les kits mis à disposition des personnels qui se rendront sur site. Des affiches informatives sont placardées dans tous les bâtiments, locaux, ...

- *Codir - 30 avril 2020* : un point est fait sur le PRA des Départements.

- *La Présidence - 5 mai 2020* : la Présidence communique à la communauté et informe que le distanciel est maintenu.

- *La Présidence - 6 mai 2020* : la Présidence annonce que les kits EPI seront prêts le lendemain. Un relevé nominatif des personnels inscrits dans le PRA est demandé pour le 18 mai 2020.

**M. GUEVELLOU** travaille alors sur la procédure permettant aux agents qui le souhaitent de venir ponctuellement sur le campus. Il valide avec **M. HOFFMANN** les demandes individuelles des agents. Un agenda est mis en place pour savoir qui vient, où, et à quelle heure, afin d'éviter les regroupements.

**M. HOFFMANN** rassure **M. BOUBY** et il espère que cela répond à sa question : « la Direction travaille sur la reprise d'activité en présentiel des personnels. ».

**M. HOFFMANN** poursuit sa présentation et ajoute :

- *DSIN : 7 mai 2020* : accord de la DSIN pour la mise à disposition de systèmes d'informations et de PC aux personnels latss qui en ont besoin.

- *Codir : 7 mai 2020* : la Direction présente au Codir les 3 modalités proposées par la DSIN :

- \* Modalité 1 : prêt d'un matériel UM,
- \* Modalité 2 : récupération de son poste fixe professionnel,
- \* Modalité 3 : connexion à distance sur son poste fixe pro.

Un tableau récapitulatif a été envoyé à la DSIN le 12 mai 2020, pour retour prochain vers la Direction.

**M. HOFFMANN** revient sur la question de **M. BOUBY** concernant l'édition de bons de commande depuis SIFAC. Il indique qu'un agent est resté sur site afin d'effectuer cette tâche. Il fait le relai avec les secrétariats de Département. Les Directeurs de Département en sont bien évidemment informés.

**M. GUEVELLOU** confirme les propos de **M. HOFFMANN**. Il insiste, la reprise d'activité sera progressive. Un cadrage établissement relatif à la venue sur site des agents est en cours. En attendant, les demandes individuelles sont traitées aussi rapidement que possible par la Direction FdS et la Gouvernance UM.

**M. BOUBY** regrette que les techniciens, qui comme lui, se retrouvent seuls dans leur salle, et les agents qui ne peuvent pas travailler de chez eux, ne puissent pas revenir plus d'une demi-journée. Il ne comprend pas que les laboratoires distribuent

des kits EPI à tous leurs personnels et pas la Faculté. Il confirme, la secrétaire du Département Chimie passe par la personne relais du central FdS pour les commandes. Il craint que cela surcharge cet agent pour la mise en place de la rentrée.

**M. HOFFMANN** explique qu'il a fait le choix de retarder la venue des agents sur le campus, en accord avec les Directeurs de Département. Il comprend que certains aient envie de revenir sur site. Il demande à **M. BOUBY** s'il est vraiment urgent pour lui de revenir ou si cela peut attendre jusqu'en juin.

**M. BOUBY** répond qu'il doit faire l'inventaire, puis passer des commandes et enfin les réceptionner, avant que la rentrée ne débute. Il doit également préparer sa salle, bien qu'il l'ait sécurisée avant son départ.

**M. HOFFMANN** signale qu'il est possible que les enseignements et les TP en présentiel soient minimales en septembre.

**M. BOUBY** est conscient de cela mais il préfère prévoir un fonctionnement normal « au cas où ».

**M. KOUADRI** rejoint les propos de **M. BOUBY**. Il ajoute qu'il doit préparer les inscriptions administratives au bâtiment 36, ainsi que le déménagement des bâtiments 6, 30 et 35. Il ne pourra le faire tout seul : il a besoin de son équipe.

**M. HOFFMANN** demande à **M. BOUBY** et **M. KOUADRI** d'attendre la mise en place du protocole et de l'actualisation du prochain PRA. Il ajoute qu'un groupe de travail réfléchit actuellement sur l'organisation des inscriptions administratives 2020.

**M. PATERNE** s'interroge « est-ce que l'accès au campus par les associations est prévu dans le PRA ? ».

**M. HOFFMANN** explique que des autorisations exceptionnelles ont été attribuées à une association qui s'occupe du vivant, notamment le rucher qui se trouve sur site, mais pas pour venir récupérer des documents ou du matériel.

**M. GUEVELLOU** signale que l'ensemble des bâtiments du campus ne sont pas accessibles. Il invite les associations étudiantes qui le souhaitent à déposer une demande justifiée à la Direction, si nécessaire.

#### d. Sondage Agents IATSS

**M. HOFFMANN** explique que l'idée de créer un sondage auprès des personnels IATSS vient de l'Université de Reims. La CDUS a relayé cette initiative. De plus, la Direction ayant fortement sollicité et communiqué auprès des enseignants chercheurs de la composante, il lui a paru important de reprendre contact auprès des personnels administratifs et techniques, afin de mieux appréhender leur ressenti sur cette période exceptionnelle. Il précise que l'objectif de ce sondage était également de recenser les manques au début du confinement, d'établir un retour sur les améliorations qui ont pu être mises en place pendant la période, et de préparer l'avenir.

**M. HOFFMANN** présente les résultats du sondage à l'auditoire (*annexe 1*). Il ajoute que le document est à disposition sur le Moodle du Conseil.

**M. BOUBY** constate qu'à la question n°14 « Quels seraient les aspects négatifs que vous retenir de cette situation de travail inédite ? », un grand nombre de personnes a répondu « avoir le sentiment de ne pas en avoir fait assez » et « avoir une surcharge de travail liée à la situation actuelle ». Il précise que cette situation a créé une surcharge de travail qui s'est ajoutée à celle d'une nouvelle organisation de la vie personnelle (école à la maison, garde d'enfants, ...). Il ajoute qu'il faut apprendre à se déconnecter de son travail lorsqu'il est réalisé en distanciel. Ce qui, pour lui, n'est pas si simple, surtout quand les agents sont contactés en dehors des heures de travail par leur N+1. Il précise qu'il faut mettre des barrières pour obliger les N+1 à respecter les personnels IATSS. Il précise que cette réflexion s'adresse principalement aux N+1 enseignants chercheurs qui n'ont pas de contrainte horaire, contrairement aux IATSS.

Concernant le respect des horaires, **M. HOFFMANN** reconnaît que la gestion des N+1 est difficile, surtout lorsqu'ils sont enseignants chercheurs. Ils ne sont pas formés pour manager des personnels IATSS, ils ne connaissent pas les règles et ils

ont un mode de travail totalement différent. Il n'est pas rare que les enseignants chercheurs s'appellent à toutes heures du jour ou de la nuit... C'est pour cela, qu'il pense que les N+1 enseignants chercheurs doivent être accompagnés. Toutefois, il rappelle que 15 des personnes qui ont répondu sont N+1 latss.

**M. BOUBY** note qu'il est important d'imposer un cadre qui soit connu et respecté par tous.

Pour **M. ROLLAND**, la Direction doit être la 1<sup>ère</sup> à montrer l'exemple. Il fait référence à un mail que tous les enseignants chercheurs ont reçu un samedi dans la nuit, avec un contenu particulièrement anxiogène sur la préparation de la rentrée 2020.

**M. HOFFMANN** explique qu'il s'agit d'un mail envoyé par un enseignant chercheur à d'autres enseignants chercheurs, pour information. Il n'était pas question de soumettre un travail en dehors des heures de travail. Il précise que ce mail n'était pas destiné à être lu dans la nuit, et le destinataire pouvait en prendre connaissance en début de semaine s'il le souhaitait.

**Mme LEREDDE** fait part de l'effet anxiogène des mails qu'elle a pu recevoir à tout moment de la journée de la part d'étudiants parfois agressif et irrespectueux.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

## 2. Pédagogie

### a- Présentation des MCC modifiées

**M. HOFFMANN** explique que le 16 avril dernier la DGFIP a demandé de modifier les MCC des examens, et a fait part de l'impossibilité de neutraliser un semestre. A partir du 20 avril toutes les équipes pédagogiques ont travaillé pour la mise en œuvre de nouvelles MCC comportant d'autres modalités que des examens terminaux. Des regroupements d'UE ont été mis en place. L'objectif était de pénaliser le moins possible les étudiants tout en conservant la valeur du diplôme.

**M. HOFFMANN** indique que toutes les équipes se sont fortement investies pour que tout se passe bien. Une alerte a été faite concernant les étudiants en situation d'handicap afin qu'ils soient pris en compte. Les étudiants ont été prévenu 15 jours avant les examens de la modification des MCC.

**M. HOFFMANN** explique que les MCC, après avoir été validées par la DFE, doivent être signées par le Président de l'UM, au titre de la dérogation dont il dispose, La Direction de la Faculté a collecté une grande partie des MCC qu'elle a donc transmises à la Direction des Formations et des Enseignements le 12 mai dernier. **M. HOFFMANN** souligne que toutes les modifications ont été réalisées dans le respect des étudiants. Les Conseillers peuvent retrouver les informations sur le Moodle du Conseil.

**M. HOFFMANN** précise qu'il a précipité la date de ce Conseil car il lui semblait important de présenter ces modifications à l'assemblée. Effectivement, dans le cadre de cette procédure d'urgence, ces nouvelles MCC ne seront pas votées par le Conseil et seront directement visées par le Président de l'Université.

**M. PLEZ** fait un résumé des modifications des MCC pour les masters. Il explique que les modifications essentielles comprennent :

- le passage des examens à distance,
- le passage en contrôle continu intégral avec 2 notes,
- le regroupement d'UE avec un contrôle unique pour l'ensemble des UE, qui peut être basé sur le contrôle oral de stage et sur un contrôle formatif des autres UE. Cela s'adresse à certains parcours de M1.

**M. PLEZ** rappelle que pour les masters 2, le semestre 2 ne comprend que le stage. La plupart ont eu lieu à distance, tout comme la soutenance.

**M. ARINERO** informe que pour les licences, un grand nombre d'UE est passé en contrôle continu intégral. Il précise que les changements les plus marquants se situent au niveau du L1, et, pour les portails, par la mise en place des regroupements d'UE afin d'obtenir une homogénéité de traitement des différents menus. Avec les responsables de portail il a été décidé qu'une note globale serait attribuée à chacun des étudiants.

Concernant la remontée des notes, **M. ARINERO** ajoute qu'il faut respecter une procédure bien spécifique car il n'est pas possible d'utiliser SNW. Il explique que **M. BOUDET** a mis en place un dispositif qui permet une gestion partagée de la remontée des notes depuis Moodle. Celles-ci commencent à remonter.

**M. ARINERO** précise que les étudiants ne verront apparaître qu'une note sur leur relevé. A leur demande, il sera possible de leur attribuer un document complémentaire.

**M. ARINERO** indique que pour la L3 Sciences de la vie, le mode de fonctionnement est similaire au L1 avec un regroupement d'UE. Cette formation compte près de 600 étudiants.

**M. PLEZ** remercie tous les collègues pour leur réactivité, leur gros travail d'adaptation pour les MCC et pour l'organisation des examens. Il reconnaît que cela n'a pas été simple. Il ajoute que les responsables pédagogiques ont été en contact avec les enseignants et ce travail a été très chronophage et stressant.

**M. ROLLAND** demande à la Direction une clarification sur les échos qu'il a eus concernant la L3 Sciences de la Vie. Il aurait été décidé de reprendre les notes du 1<sup>er</sup> semestre, qui auraient été réévaluées de façon à ce que les étudiants soient mieux traités. Il est assez inquiet de ce genre de comportement qui correspond à de la neutralisation déguisée.

**M. ARINERO** explique que cette formation est composée de 10 parcours, dont 2 qui ont beaucoup souffert de l'absence de terrain. De ce fait, la continuité pédagogique n'a pas pu se faire dans les conditions satisfaisantes qui auraient permis d'organiser des évaluations. En se basant sur des statistiques, il a été décidé d'attribuer une note pour le semestre 6, qui correspondait à celle du semestre 5 augmenté d'un point. Il ajoute que cette information a été entendue par d'autres étudiants de la L3 Sciences de la vie. Les responsables de formation leur ont alors expliqué que les parcours n'avaient pas grand chose en commun et ils ne pouvaient donc pas être notés à l'identique.

**M. ARINERO** regrette que les étudiants n'aient vu que ce qu'ils voulaient voir, à savoir que certains parcours avaient bénéficié de ces « filets de sécurité ». Il ajoute que tous les responsables du L3 Sciences de la vie ont été réunis par visio. Les parcours de Bio MV ont tenu à maintenir leurs évaluations et ils ont été d'accord pour donner un « filet de sécurité » qui fonctionne de la même façon. Il rassure l'assemblée : avant de procéder ainsi, il a été vérifié que lors des années précédentes, le semestre 6 permettait aux étudiants de ces formations d'obtenir des notes améliorées par rapport au semestre 5.

**M. ROLLAND** reste convaincu que c'est de la neutralisation déguisée, car il n'y a pas d'évaluation.

**M. ARINERO** indique qu'il y a bien des évaluations. Au niveau de Biologie Ecologie, un jury se tiendra.

**M. ROLLAND** répond qu'il y aura des jurys « de partout » et qu'ils feront le même travail.

**M. HOFFMANN** ne souhaite pas remettre en cause le travail des collègues qui se sont fortement investis, et qui ont travaillé pour le mieux, tout en faisant en sorte de ne pas pénaliser les étudiants.

**M. MANCHERON** souhaite que le Conseil puisse discuter des MCC de l'année universitaire 2020-2021. Il constate que les enseignants réfléchissent actuellement à des Modalités de Contrôle et des Connaissances correctes au regard de la situation actuelle, mais il pense qu'il faut proposer de nouvelles MCC pour la rentrée 2020. Il s'interroge « est-ce qu'il va falloir les adapter à la situation Covid ou bien pourra-t-on revenir à la normale ? ».

### b- Point sur la rentrée 2020

**M. HOFFMANN** indique que la rentrée va être compliquée. Il note que la venue des étudiants étrangers en France est en discussion, comme la présence des étudiants sur le campus, la division des cours, des travaux pratiques, etc. Il précise qu'un travail est à effectuer pour les semestres impairs.

**M. HOFFMANN** revient sur les étudiants étrangers, et informe qu'ils risquent d'arriver très tard dans l'année. Il ajoute qu'il faudra être également attentif aux formations continues. Il précise que, cette année, les enseignants ont eu le temps de connaître leurs étudiants durant les semestres impairs. L'année qui arrive sera différente. Si les enseignements doivent se faire en distanciel, les enseignants ne bénéficieront pas de ce temps de connaissance.

**M. HOFFMANN** regrette ne pas savoir comment seront intégrés les emplois du temps dans Prose. La Présidence devrait donner des directives d'ici le 5 juillet prochain. Les Directeurs de l'IAE, de Polytech Montpellier, de la Faculté de Droit et de la Faculté des Sciences ont demandé que le groupe de travail Prose se réunisse avec les composantes, au moins une fois par semaine, pour qu'il y ait des avancées. Pour l'instant, c'est l'incertitude la plus complète, si ce n'est que la Faculté réouvre ses portes le 7 septembre 2020 pour les masters et 14 septembre pour les licences.

Concernant les emplois du temps, **M. HOFFMANN** indique qu'il faut commencer à y réfléchir en prenant en compte qu'il peut y avoir des cours, et des TD réduits avec très peu de présentiel et des TP avec très peu d'étudiants. Il ne peut donner plus d'informations sur cette rentrée 2020. Il attend les consignes et il craint qu'elles n'arrivent jamais. Il répète qu'il faudra être attentif aux étudiants étrangers qui risquent d'arriver plus tard que prévu, ainsi qu'à la formation continue, faire en sorte que la Faculté puisse proposer des formations qui tiennent la route vis-à-vis des entreprises.

**M. HOFFMANN** conclue : « tout est à faire ! ».

**Mme ROY** souhaite faire un retour d'expérience sur une UE à gros effectif de Chimie organique. Elle explique que les évaluations ont été réalisées depuis Moodle. Elles ont demandé beaucoup de travail et de stress aux enseignants qui ont fait en sorte de rester bienveillants envers les étudiants. Il n'a été noté aucun problème de connexion de Moodle et les étudiants ont pu réaliser leurs évaluations sans trop de problèmes, et tous ont obtenu de bonnes notes. Elle est consciente des problèmes de fraudes car tous les étudiants ne jouent pas le jeu. Aussi, elle demande que les prochaines évaluations se fassent de préférence en présentiel, avec toutes les règles de sécurité et de surveillance adéquates, identiques pour tous.

**M. FILHOL** indique avoir participé à 2 examens pour lesquels il a été confronté à des cas de fraudes qu'il a fait remonter à **M. LEMOIGNO**. Il regrette que la Présidence n'ait pas mis en place de procédure adaptée à la situation actuelle, et demande que cela soit fait rapidement afin que les fraudeurs ne restent pas impunis.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il s'agit d'une situation d'urgence. Le distanciel et le numérique ne sont pas des solutions à tout. Il conseille les devoirs maison ou les projets qui nécessitent un travail de réflexion pour l'étudiant. Il ajoute que si la situation se prolonge, il faudra, bien évidemment, organiser des moyens de contrôle et de surveillance, mais cela représente un certain coût.

**M. FILHOL** s'étonne qu'il ne puisse rien faire. Il alerte sur le risque d'augmentation de fraudes durant les examens.

**M. ARINERO** l'invite à rédiger un procès-verbal, comme cela se fait dans le cadre des examens en présentiel.

**M. ALI** fait remarquer que les Facultés des Sciences ne sont pas adaptées à une configuration d'enseignement à distance. La Direction doit réfléchir à un minimum de présentiel car il est dangereux, notamment pour le métier d'enseignant chercheur, de mettre le doigt dans l'engrenage d'une organisation centrée sur le distanciel. Il pense qu'un enseignement hybride permettrait de réfléchir à une nouvelle pédagogie.

**M. ALI** insiste « faisons attention à ce que le distanciel ne devienne pas une habitude ! ». Il rappelle que le virus est toujours présent et que d'autres épisodes peuvent aussi se reproduire dans l'avenir. Il pense qu'il faut envisager une nouvelle approche pédagogique.

**M. MANCHERON** revient sur la notion de fraude. Il rappelle qu'il existe un grand nombre de fraudes non détectées lorsque les examens se font en amphithéâtre en présence d'une centaine d'étudiants. Il souhaiterait, en cas de fraude, pouvoir réévaluer individuellement les connaissances et compétences de l'étudiant tricheur, en visioconférence par exemple. Il pense que cette situation exceptionnelle devrait permettre également des choses exceptionnelles.

Concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances, **M. MANCHERON** trouve normal que les enseignants en soient informés dès le début d'année.

**M. ROLLAND** est rassuré que la DSIN puisse assumer la charge des UE à gros effectifs. Lui-même prépare une évaluation basée sur des QCM. Il pense qu'il est notoire, qu'avec une banque de questions relativement importantes, il soit possible de proposer une évaluation qui tienne la route. Concernant la fraude, il rappelle que chaque étudiant se connecte avec une adresse institutionnelle qui lui est propre.

**M. ROLLAND** déplore que la Faculté n'ait pas réussi - ou souhaité - continuer à former les étudiants sur les outils informatiques et sur l'éthique informatique, en leur expliquant les droits à respecter quand ce genre d'évaluation est proposé. Il pense qu'il faut revenir à une formation des étudiants et des enseignants qui manquent d'information à ce sujet. Il constate que la Faculté a brûlé, à l'hôtel de la disciplinarité, des formations qui étaient généralistes, comme l'outil informatique dont il s'est occupé pendant plus de 10 ans, et elle en paye les conséquences aujourd'hui. Il ajoute que ce n'est pas parce que les étudiants savent paramétrer un site Discord qu'ils savent vraiment utiliser l'informatique à titre professionnel.

**M. ROLLAND** précise que ce serait peut-être une réflexion à relancer, surtout si la Faculté veut préserver la possibilité de monter en puissance sur une part en distanciel. Il espère que cela ne sera pas nécessaire. Il note qu'il est possible que, dans un mois, tout soit fini et que la rentrée puisse redémarrer sans problème : « il faut arrêter d'être anxigène et dire que tout va repartir en juin avec 2 fois plus de morts ! ».

**M. HOFFMANN** explique que le scénario le plus compliqué est mis en place de façon à ce que, si la situation redevient normale, la Faculté puisse rebasculer vers un mode normal de fonctionnement. Cela a été précisé dans le courrier envoyé le 19 mai dernier.

**M. HOFFMANN** fait un aparté pour informer les conseillers que la DSIN continue de travailler pour tout mettre en œuvre afin que la charge puisse être supportée, l'environnement Moodle risque d'être modifié fin août, début septembre.

### **c- Vote - Renouvellement de DU FdS**

**M. HOFFMANN** informe que l'assemblée devra se prononcer sur le renouvellement du Diplôme Universitaire « Formation aux études scientifiques françaises ». Il précise que la maquette n'a subi aucune modification, elle est identique à celle validée par le Conseil l'an dernier. Il ajoute que les étudiants chinois se sont très bien adaptés. Seuls 2 d'entre eux ont rencontré des difficultés, les autres pourront s'insérer dans les formations proposées par la Faculté l'année prochaine.

**M. ARINERO** ajoute que certains étudiants ont eu des problèmes en FLE. A ce jour, tous les enseignements disciplinaires sont terminés, sauf ceux-là.

**M. HOFFMANN** précise que la Direction souhaite reconduire cette formation pour l'année universitaire 2020-2021. D'autres Diplômes Universitaires seront présentés lors des séances de juin et de juillet. Ils passeront ensuite à la CFVU de septembre 2020.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de ce DU.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le **Diplôme Universitaire « Formation aux études scientifiques françaises »**.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 18

Contre : 3

Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au DU « Formation aux études scientifiques françaises ».

**M. HOFFMANN** remercie le Conseil pour ce vote favorable et suggère de passer au point suivant.

#### d- Point Parcoursup

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. ARINERO** pour le point sur Parcoursup.

**M. ARINERO** fait le bilan des classements de la phase principale d'examen des vœux au 19 mai 2020. - *Annexe 2* -

**M. HOFFMANN** souhaite que l'assemblée puisse être informée régulièrement sur l'avancée de Parcoursup. Aussi, il signale que **M. ARINERO** interviendra pour présenter des points réguliers lors des prochaines séances du Conseil.

**M. LEREDDE** s'interroge sur les capacités d'accueil : « est-ce qu'il s'agit des nouveaux entrants et des redoublants ? ».

**M. ARINERO** répond que les capacités d'accueil Parcoursup ne concerne uniquement que les nouveaux entrants.

**M. LEREDDE** constate que le nombre des nouveaux entrants est toujours réparti sur 42 groupes de TD en L1.

**M. ARINERO** confirme et explique s'être basé sur les statistiques de l'année précédente pour ouvrir le nombre de places sur Parcoursup. Il ajoute que pour le portail Curie « Classique », il y a eu une augmentation de 80 places - et de 160 avec les LAS - car cette année, les groupes ont été remplis difficilement.

**M. ARINERO** précise que les capacités d'accueil sont définies en concertation avec les responsables de portail.

**M. MANCHERON** souhaite faire part de 2 remarques :

- eu égard à la situation, il est fort probable qu'il y ait moins de mobilité dans toute la France. Il est donc possible que les étudiants restent dans la région et acceptent leur vœu à la Faculté des Sciences de Montpellier. Il y aura moins d'extérieurs, et de ce fait, il y aura une compensation.

- les capacités d'accueil correspondent à des capacités maximales de 40 étudiants par classe, dans des conditions normales. Il pense que les capacités d'accueil devraient être revues à la baisse pour les L1.

**M. HOFFMANN** informe que si **M. MANCHERON** avait signalé cela en décembre, la Direction aurait pu anticiper.

**M. MANCHERON** répond qu'à cette époque il ne savait pas que le monde connaîtrait une situation pandémique qui pourrait perdurer jusqu'à la rentrée.

**M. ARINERO** rappelle que l'année se fait sur 2 semestres. Il demande à **M. MANCHERON** : « S'il y a un retour à la normale, comment se passera le 2<sup>ème</sup> semestre avec des capacités réduites ? ».

**M. MANCHERON** comprend le problème. Il explique qu'on lui parle de capacités d'accueil dans l'idée d'un fonctionnement normal alors qu'a priori le prévisionnel de la rentrée établit que la Faculté va rencontrer des difficultés pour accueillir tout le monde.

**M. MANCHERON** précise qu'il ne fait pas une critique personnelle du travail réalisé. Il pense qu'au lieu d'ouvrir 3 000 candidatures à la fois, il aurait fallu ouvrir par petits paquets pour réguler les flux.

**M. HOFFMANN** pense que la proposition de **M. MANCHERON** serait anxiogène pour les étudiants.

**M. HOFFMANN** et l'ensemble des Conseillers remercient **M. ARINERO** pour le gros travail réalisé.

### 3. Financier : vote - Attribution bourse Champlain

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme VILLANUEVA-THERON** pour la présentation de la Bourse Champlain.

**Mme VILLANUEVA-THERON** explique qu'il s'agit de l'attribution d'une bourse d'un montant de 2 000€ permettant à une étudiante de la Faculté des Sciences d'effectuer une mission au Québec. Elle ajoute que l'étudiante est déjà partie et que cette bourse permettra le remboursement des frais engendrés (logement, transport, etc). Elle précise que le montant de la bourse a transité par la DRI qui l'a reversé à la Faculté.

**M. BOUBY** trouve dommageable de voter cette convention alors que l'étudiante est déjà partie. Les étudiants ont besoin d'être aidés avant de partir, pas à leur retour.

**Mme VILLANUEVA-THERON** regrette - il devait y avoir d'autres bénéficiaires de cette bourse mais elle n'a, à ce jour, aucune information sur leur nombre et leur identité -. Elle avait pourtant demandé que les noms des étudiants lui soient communiqués avant leur départ au Québec.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **l'attribution de bourse de stage pour mobilité à l'IRIC à Mme Maroua RAMI.**

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 2

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'attribution de bourse de stage pour mobilité à l'IRIC à Mme Maroua RAMI.

**M. HOFFMANN** et **Mme VILLANUEVA-THERON** remercient l'assemblée pour ce vote favorable.

#### 4. Questions diverses

##### a- Changement de situation - Mme BORREL, Maître de conférences

**M. HOFFMANN** rappelle que toute modification au sein d'un Département doit être présentée au Conseil d'UFR. Aussi, il informe que **Mme BORREL**, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences, va changer de département à partir de septembre prochain. Il rappelle qu'au Conseil du 15 mai 2019 il avait annoncé son affectation au Département Mécanique pour 1 an.

**M. HOFFMANN** indique qu'à partir de septembre 2020 **Mme BORREL** sera affectée au Département BE. La lettre d'acceptation du Directeur de Département Biologie Ecologie est à disposition sur le Moodle du Conseil. Il ajoute que **Mme BORREL** sera responsable d'une UE pour l'année 2020-2021. L'année suivante elle deviendra responsable d'un parcours et de plusieurs unités d'enseignements.

**M. MANCHERON** s'étonne qu'au niveau enseignement, il n'y ait pas de cohérence avec la Recherche.

**M. MARTIN** indique que les compétences de **Mme BORREL** sont périphériques à sa Recherche. Elle continuera d'avoir des projets de thèses sur des aspects de recherche qu'elle pilote. Il ajoute que **Mme BORREL** aura des responsabilités dans des formations très professionnelles.

**M. MARTIN** informe être botaniste, mais il dispense des enseignements qui sont en lien avec l'aménagement du territoire.

**M. MANCHERON** explique que lorsque des personnes sont dans des interfaces et de la transdisciplinarité, un des effets de bords des sections CNU, extrêmement cloisonnés et disciplinaires. S'interdire de pouvoir donner un avis sur l'aspect recherche du fait qu'il s'agit une composante d'enseignement lui semble assez dommageable : le risque est que les sections CNU soient plus imperméables au côté transdisciplinaire et par conséquent qu'il y ait des tendances à sanctionner les dossiers.

**M. MARTIN** indique qu'il laisse le soin à la Faculté des Sciences de bien coordonner ce dossier.

**M. HOFFMANN** signale que **Mme BORREL** a été lauréate d'une promotion il y a 2 ans. Elle a donc le temps de réguler son dossier et de réajuster son adéquation enseignement-recherche.

##### b- Plan de Reprise d'Activité

**M. HOFFMANN** répond à la question diverse posée par **M. BOUBY** en début de séance. Il explique qu'il a souhaité retarder le PRA jusqu'au 2 juin prochain. Il continue d'accorder des autorisations exceptionnelles. Il ajoute que le PRA sera modifié le 25 juin prochain. Les personnes inscrites dans le Plan de Reprise d'Activité bénéficieront d'un Kit EPI (Equipement Protection Individuelle) comprenant 2 masques lavables, 2 paires de gants, un flacon de gel hydro alcoolique et d'une visière. Les personnes demandant des autorisations exceptionnelles devront se rendre sur le campus avec leur propre masque.

**M. HOFFMANN** signale que le côté nominatif du PRA risque de mettre en évidence des agents ayant des problèmes de santé ou des problèmes personnels.

**M. BOUBY** regrette de ne pas pouvoir se rendre sur le campus avant le 6 juin prochain.

**M. HOFFMANN** l'invite à lui adresser une demande exceptionnelle d'accès au campus, en précisant le jour de sa venue, ainsi que l'heure d'arrivée et de départ.

**M. BOUBY** rappelle que la demande avait été déposée au Département de Chimie puis à la Faculté et qu'elle avait été refusée.

**M. HOFFMANN** répond que la situation a évolué depuis sa dernière demande.

**c- Conseil Restreint**

**M. HOFFMANN** indique qu'à la suite de cette séance se tiendra le Conseil restreint des collèges A et B. Ce dernier se prononcera sur les avis de CRCT. Il précise que ce n'est pas au Directeur de la Faculté des Sciences de prendre seul cet avis mais au Conseil restreint.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 10**.

**M. HOFFMANN** remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira à nouveau en visioconférence.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Sandra Gaucerand**



# 1. Votre poste:

## 1. 1. Votre poste : Je travaille

	Effectifs	% Obs.
En département d'enseignement	43	51,8%
dans un service central de la Faculté des Sciences	40	48,2%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Département	69	55%
Central	57	45%

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : En département d'enseignement



66% de réponses

79 en télétravail  
 41 en ASA  
 2 congés  
 4 autres





## 1. Votre poste:

### 2. Je suis un :

	Effectifs	% Obs.
Personnel administratif	63	75,9%
Personnel technique	20	24,1%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

<b>Administratif</b>	<b>82</b>	<b>65%</b>
<b>Technique</b>	<b>44</b>	<b>35%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : Personnel administratif





# 1. Votre poste:

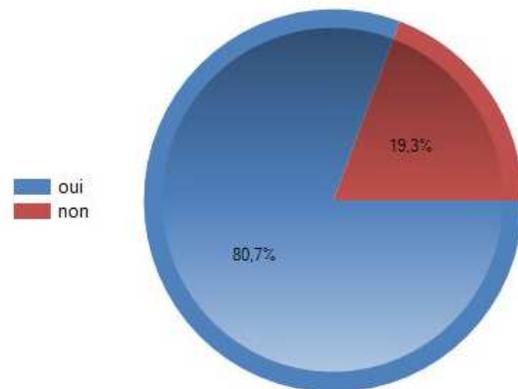
## 3. Je suis titulaire de la fonction publique

	Effectifs	% Obs.
<b>oui</b>	67	80,7%
<b>non</b>	16	19,3%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

<b>Titulaires</b>	<b>105</b>	<b>83%</b>
<b>ANT</b>	<b>21</b>	<b>17%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : oui



Toutes les populations concernées par le sondage



Conseil FdS 20 mai 2020



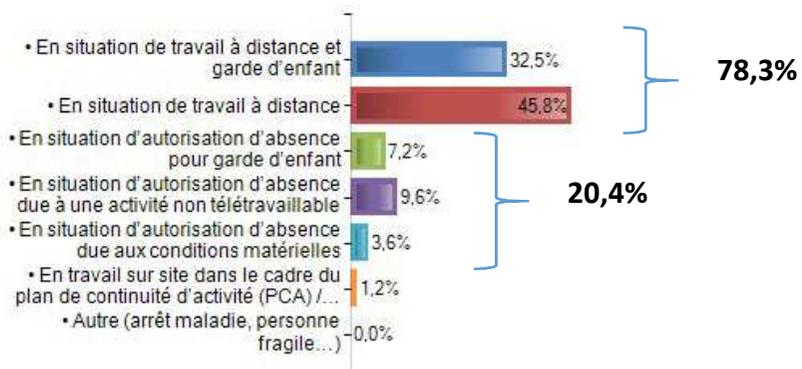
## 2. Quelle est votre situation pendant le confinement :

	Effectifs	% Obs.
• En situation de travail à distance et garde d'enfant	27	32,5%
• En situation de travail à distance	38	45,8%
• En situation d'autorisation d'absence pour garde d'enfant	6	7,2%
• En situation d'autorisation d'absence due à une activité non télétravaillable	8	9,6%
• En situation d'autorisation d'absence due aux conditions matérielles	3	3,6%
• En travail sur site dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) / plan de continuité pédagogique (PCP)	1	1,2%
• Autre (arrêt maladie, personne fragile...)	0	0%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0

Modalités les plus citées : • En situation de travail à distance; • En situation de travail à distance et garde d'enfant; • En situation d'autorisation d'absence due à une activité non télétravaillable



**Au moins 2/3 des activités maintenues**



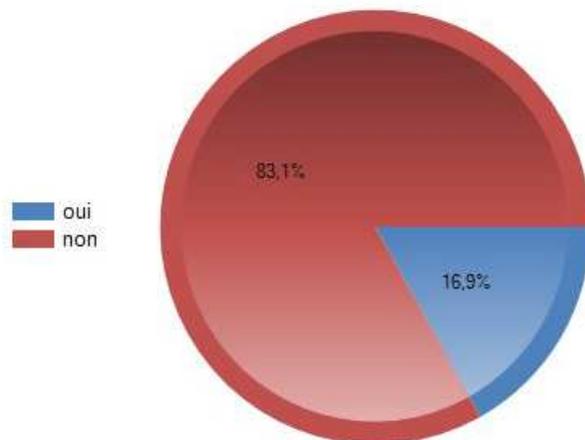


### 3. Assurez-vous une mission d'encadrement d'autres personnels, dont vous êtes le chef de service ou chef de pôle

	Effectifs	% Obs.
<b>oui</b>	14	16,9%
<b>non</b>	69	83,1%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : non





## 4. Avez-vous eu le temps de préparer votre départ suite à l'annonce du confinement

	Nb Occurences	% obs
Non	53	64%
Oui	30	36%

Transition trop rapide  
 Documents principaux durée non anticipée





## 5. Comment vivez-vous la période de confinement actuelle ?

	Effectifs	% Obs.	
• Difficilement	0	0%	} 28,9 %
• Plutôt difficilement	24	28,9%	
• Sans avis	14	16,9%	} 54,2 %
• Plutôt bien	31	37,3%	
• Bien	14	16,9%	
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>	





## 6. Si vous rencontrez des difficultés liées à la situation de confinement, de quel ordre sont-elles ?

	Effectifs	% Rep.
• Matériel informatique pour le travail à distance inexistant ou inadapté	18	29%
• Connexion Internet inexistante ou très faible	11	17,7%
• Activité non réalisable à distance	17	27,4%
• Difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale	19	30,6%
• Maladie, personne fragile	1	1,6%
• Anxiété liée au contexte de la pandémie	22	35,5%
• Autre	12	19,4%
<b>Total</b>	<b>62</b>	



**Anxiété liée au contexte 35,5 %**  
**Difficultés travail/ famille 30,6%**  
**Matériel informatique 29%**



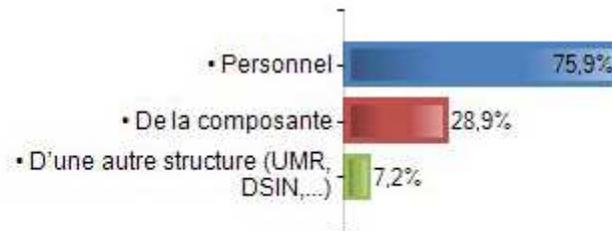


## 7. Si vous avez utilisé du matériel informatique est-il

	Effectifs	% Obs.
• Personnel	63	75,9%
• De la composante	24	28,9%
• D'une autre structure (UMR, DSIN,...)	6	7,2%
<b>Total</b>	<b>83</b>	

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : • Personnel





## 8. Avez-vous accès sans limite à votre matériel informatique (plusieurs utilisateurs sur le même ordinateur) ?

<b>oui</b>	70	84,3%
<b>non (Temps d'accès possible)</b>	13	15,7%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : oui

Ordinateur familial partagé 7/13  
Non administrateur  
(applications à distance) 1/13  
Sans réponse 5





## 9. Si vous avez une mission d'encadrement (N+1) rencontrez-vous les difficultés suivantes ?

	Effectifs	% Obs.
• Aucune difficulté particulière	11	78,6%
• Difficultés à organiser le travail à distance avec l'équipe.	1	7,1%
• Difficultés à garder le contact avec l'équipe.	1	7,1%
• Autres	2	14,3%
<b>Total</b>	<b>14</b>	

**15 N+1 BIATS**  
**51 EC**  
**1 ITA**

Réponses effectives : 14  
 Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
 Modalité la plus citée : • Aucune difficulté particulière





## 10. Comment évolue la situation par rapport à votre confinement depuis les premiers jours ?

	Effectifs	% Obs.
• La situation liée à mon confinement s'est dégradée	4	4,8%
• La situation liée à mon confinement reste stable	70	84,3%
• La situation liée à mon confinement s'est améliorée	9	10,8%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : • La situation liée à mon confinement reste stable





## 11. Vous avez indiqué une dégradation de la situation de confinement, pouvez-vous en préciser les raisons ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
 La réponse était 'La situation liée à mon confinement s'est dégradée' à la question '8

	Effectifs	% Obs.
• La conciliation vie de famille - vie professionnelle est plus difficile à gérer	2	50%
• La charge de travail est devenue insuffisante pour un travail à distance	1	25%
• La charge de travail est devenue excessive par rapport au début	2	50%
• Le manque de lien social avec les collègues et/ou les étudiants se fait sentir	2	50%
• L'environnement de travail est plus difficilement supportable dans la durée	2	50%
• Autres	2	50%
<b>Total</b>	<b>4</b>	

Réponses effectives : 4  
 Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
 Modalités les plus citées : • La conciliation vie de famille - vie professionnelle est plus difficile à gérer; • La charge de travail est devenue excessive par rapport au début; • Le manque de lien social avec les collègues et/ou les étudiants se fait sentir; ...



Fatigue et douleurs liées à un poste de travail inadapté

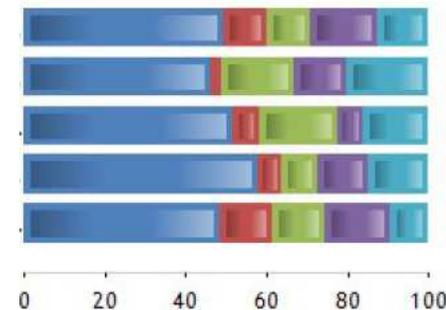




## 12. Parmi les outils nécessaires pour vos tâches pour assurer la continuité de vos missions quels sont ceux que vous avez utilisés et quel niveau de difficulté avez-vous rencontré avec eux (1 à 5).

	1		2		3		4		5		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
• Outils de visioconférence (Starleaf, ...)	27	49,1%	6	10,9%	6	10,9%	9	16,4%	7	12,7%	55	100%
• Dispositif VPN pour une connexion à d...	18	46,2%	1	2,6%	7	17,9%	5	12,8%	8	20,5%	39	100%
• Outils institutionnels d'échanges et ...	16	51,6%	2	6,5%	6	19,4%	2	6,5%	5	16,1%	31	100%
• Outils non institutionnels d'échange...	19	57,6%	2	6,1%	3	9,1%	4	12,1%	5	15,2%	33	100%
• Outil d'envoi sécurisé de gros fichie...	15	48,4%	4	12,9%	4	12,9%	5	16,1%	3	9,7%	31	100%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>50,3%</b>	<b>15</b>	<b>7,9%</b>	<b>26</b>	<b>13,8%</b>	<b>25</b>	<b>13,2%</b>	<b>28</b>	<b>14,8%</b>	<b>189</b>	<b>100%</b>

- Outils de visioconférence (Starleaf, rénavisio, rendez-vous Renater...)
- Dispositif VPN pour une connexion à distance sécurisée
- Outils institutionnels d'échanges et de partage de fichiers (Gnum, file-sender, ...)
- Outils non institutionnels d'échanges et de partage de fichiers (Google drive, ..)
- Outil d'envoi sécurisé de gros fichiers (File sender)



1 2 3 4 5





### 13. Quels seraient les aspects positifs que vous retenir de cette situation de travail inédite ?

	Effectifs	% Obs.
• Un sentiment d'utilité et de contribution à la continuité d'activité	47	56,6%
• La découverte des avantages du travail à distance	39	47%
• La découverte de nouveaux outils de travail	4	4,8%
• La découverte de nouveaux outils de communication (visioconférence, groupes What's app etc.)	29	34,9%
• De nouvelles modalités de travail et d'échanges avec les collègues	27	32,5%
• Une vision nouvelle et différente de la manière de travailler	37	44,6%
• Autre :	8	9,6%
<b>Total</b>	<b>83</b>	

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0

Modalités les plus citées : • Un sentiment d'utilité et de contribution à la continuité d'activité; • La découverte des avantages du travail à distance; • Une vision nouvelle et différente de la manière de travailler



**Un sentiment d'utilité et de contribution à la continuité d'activité**  
**La découverte des avantages du travail à distance**  
**Une vision nouvelle et différente de la manière de travailler**

**Pas de découverte de nouveaux outils de travail**

1/8 : Le soutien et la compétence de la DSIN  
7/8 : Sans avis





## 14. Quels seraient les aspects négatifs que vous retenir de cette situation de travail inédite ?

	Effectifs	% Obs.
• Sentiment d'être inutile, de ne pas contribuer à l'activité de l'établissement	10	12%
• Sentiment de ne pas en faire assez	19	22,9%
• Surcharge de travail liée à la situation actuelle	22	26,5%
• Stress, angoisse liés à la situation actuelle de pandémie, à la crainte des conséquences économiques de la situation actuelle...	27	32,5%
• Multiplication des visio conférences très chronophages	9	10,8%
• Autre	25	30,1%
<b>Total</b>	<b>83</b>	

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalités les plus citées : • Stress, angoisse liés à la situation actuelle de pandémie, à la crainte des conséquences économiques de la situation actuelle...; • Autre; • Surcharge de travail liée à la situation actuelle



Manque de contact humain 4  
Gérer travail et enfants 3  
Outil et réseau 3  
Pas préparé, trop de message, calendrier RH non réadapté  
Rester concentré sur le travail





## 15. Quel est votre niveau de satisfaction sur la manière dont la situation est actuellement gérée par la Faculté Sciences au regard de ses missions et attributions ?

	Effectifs	% Obs.
• Très satisfaisant	26	31,3%
• Correct	42	50,6%
• Moyen	13	15,7%
• Non satisfaisant	2	2,4%
Cliquez ici pour ajouter un commentaire :	0	0%
<b>Total</b>	<b>83</b>	

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalités les plus citées : • Correct; • Très satisfaisant; • Moyen





# 15. Comment jugez-vous la communication de la Faculté Sciences dans le cadre de cette situation ?

	Effectifs	% Obs.
• Très satisfaisante et complémentaire à celle de l'UM	32	38,6%
• Très satisfaisante mais non complémentaire à celle de l'UM	0	0%
• Correcte	38	45,8%
• Moyenne	10	12%
• Non satisfaisante	3	3,6%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalités les plus citées : • Correcte; • Très satisfaisante et complémentaire à celle de l'UM; • Moyenne





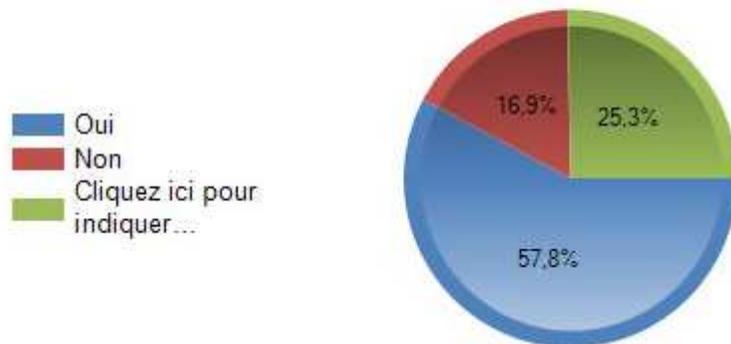
## 16. Avez-vous un point régulier d'information avec vos responsables de service, de pôle ou directeur de département ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	48	57,8%
Non	14	16,9%
Cliquez ici pour indiquer la fréquence	21	25,3%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 83  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0  
Modalité la plus citée : Oui

1/semaine 10,5  
2/semaine 3,5  
5/semaine 4  
Selon le travail 5





**17. Avez-vous des commentaires ou suggestions ou besoins complémentaires (en terme d'outils, de formations ou d'informations) que nous pourrions essayer de mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail à distance ?**

**Permettre un lieu d'échange des personnels / rencontre direction personnel**

**Equiper les personnels en matériel adapté ou le mettre à niveau (réseau, clef 4G, VPN, e-bureau, visio, téléphone, ...)**

**Améliorer les connexions réseaux**

**Achats de consommables**





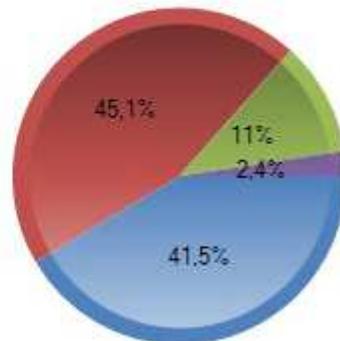
**18. Dans le cadre de la reprise d'activité progressive de la Faculté il est conseillé de maintenir le travail à distance . Quel sentiment ressentez-vous.**

	Effectifs	% Rep.
• Qu'il est important de maintenir les précautions	34	41,5%
• Que votre travail peut continuer à être réalisé en distanciel	37	45,1%
• Une frustration de ne pas pouvoir éventuellement venir sur site	9	11%
• Un abandon de la part de la composante.	2	2,4%
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 82  
Taux de réponse : 98,8%

Non-réponse(s) : 1  
Modalité la plus citée : • Que votre travail peut continuer à être réalisé en distanciel

- Qu'il est important de...
- Que votre travail peut continuer à être réal...
- Une frustration de ne pas pouvoir éventuellem...
- Un abandon de la part de...



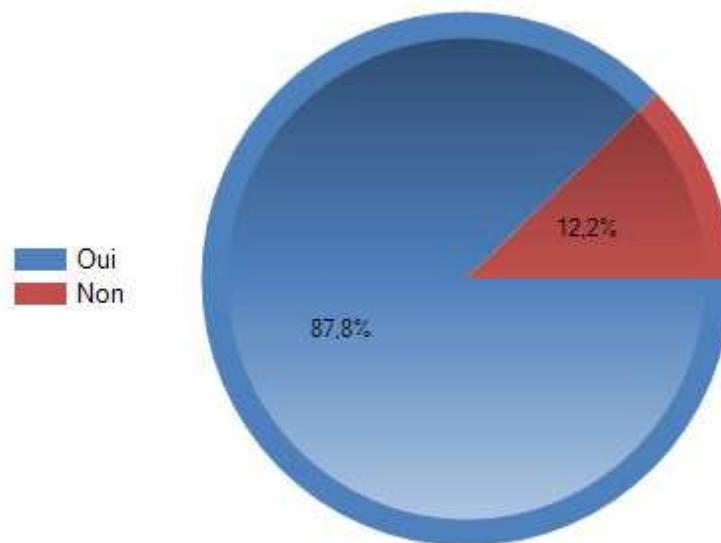


# 19. Si votre travail à distance est maintenu, seriez-vous néanmoins d'accord pour intervenir sur site en cas de nécessité ?

	Effectifs	% Rep.
Oui	72	87,8%
Non	10	12,2%
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 82  
Taux de réponse : 98,8%

Non-réponse(s) : 1  
Modalité la plus citée : Oui





## 20 Votre sentiment est que votre retour en présentiel sera

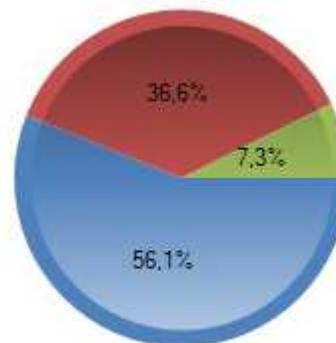
### 36. 21. Votre sentiment est que votre retour en présentiel sera

	Effectifs	% Rep.
• pas immédiatement	46	56,1%
• ponctuel mais nécessaire	30	36,6%
• très prochainement	6	7,3%
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 82  
Taux de réponse : 98,8%

Non-réponse(s) : 1  
Modalité la plus citée : • pas immédiatement

- pas immédiatement
- ponctuel mais néc...
- très prochainement





## 21 L'annonce de reprise partielle pouvant atteindre 50 % de charge en juillet fait que vous pensez reprendre en présentiel

	Effectifs	% Rep.
• Dès la fin du confinement	13	16%
• Courant du mois de juin	20	24,7%
• Courant du mois de juillet	17	21%
• A l'issue des vacances d'été	31	38,3%
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 81  
Taux de réponse : 97,6%

Non-réponse(s) : 2  
Modalité la plus citée : • A l'issue des vacances d'été

- Dès la fin du confi...
- Courant du mois d...
- Courant du mois d...
- A l'issue des vacances...

